

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre
Commune d'ANDRYES

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 JUIN 2024**

*Présents : Mesdames Catherine GUYARD ; Marine PINON ; Martine STEIN ; Messieurs Monsieur Jean BEYRAND ; Florian BIZARD ; Thierry DELHOMME ; Jean-Marc LÉGER ; Julien TISSIER
lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

Absentes excusées :

Madame Marie-Caroline BLANCHOT (pouvoir à Madame Marine PINON) ;

Madame Élodie FLEURY (pouvoir à Monsieur Florian BIZARD) ;

Absent non excusé : Monsieur Jérôme FAVIER.

Monsieur Florian BIZARD est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 mai 2024 ;
- Délibération portant achat d'un tracteur tondeuse ISEKI ;
- Délibération portant Taux Taxes locales 2024 (ANNULE ET REMPLACE) ;
- Délibération portant délégation de prestation à la Poste pour mise à jour du kilométrage de voirie ;
- Délibération portant subvention à l'association les Gazouilleurs ;
- Délibération portant plan de coupe de l'ONF pour 2025 ;
- Délibération portant signature de la convention Espaces Naturels Sensibles ;
- Questions diverses.

Ouverture de la séance à 19h30

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 mai 2024

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération portant achat d'un tracteur tondeuse ISEKI

L'achat d'un tracteur tondeuse a été discuté lors de nombreux conseils précédents et approuvé par le conseil. Une délibération de régularisation est prise, l'achat ayant déjà été réalisé.

Le conseil approuve à l'unanimité le financement pour l'acquisition du microtracteur.

Délibération portant Taux Taxes locales 2024 (ANNULE ET REMPLACE)

Le vote des taux réalisé en avril dernier présentait une irrégularité. Il convient de procéder à un nouveau vote.

Suivant la mesure fiscale comprise dans la Loi de Finances Initiale pour 2024 et du fait qu'Andryes a un taux inférieur au 75% du taux moyen départemental, la commune peut user de la mesure.

Taux moyen départemental (TMD) = 16,18 %

75% du TMD = 12,14

Augmentation maxi = 5% du TMD = 5 % de 16,18 = 0,809 point dans la limite de 12,14 %

Il est proposé, suite à ces informations, **d'augmenter le taux d'imposition pour la Taxe d'Habitation en 2024** par rapport à 2023 et de le porter à 9,46%.

Par ailleurs, les taux de la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti sont portées à +4% soit respectivement **37,26%** et **30,35%** sur les bases nationales.

Le conseil approuve à l'unanimité le vote des taux portés à 4% et la majoration de 0,809 point pour la TH.

Délibération portant délégation de prestation à la Poste pour mise à jour du kilométrage de voirie

Le conseil souhaite plus d'information et reporte le vote de cette délibération au prochain conseil.

Délibération portant subvention à l'association les Gazouilleurs ;

Une nouvelle association a été créée sur Andryes, au sein du Camping du Bois Joli. L'association, « Les Gazouilleurs » sollicite une subvention pour le lancement d'activités ouvertes à tous. Le premier événement aura lieu le WE des 14 et 15 septembre.

Le conseil décide, avec :

- 2 votes contre
- 1 abstention
- 7 votes pour

l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500,00€ pour le lancement de l'association.

Délibération portant plan de coupe de l'ONF pour 2025

L'ONF a soumis un plan de coupe à horizon 2025.

Le conseil accepte à l'unanimité le plan proposé pour 2025.

Délibération portant signature de la convention Espaces Naturels Sensibles

Le Département de l'Yonne, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne proposent une convention tripartite dans le but de préserver les espaces naturels sensibles tels que les « Marais d'Andryes et Vallée de la Druyes », sis sur les communes d'Andryes et de Druyes-les-Belles-Fontaines.

La commune s'engage à à participer à l'application des mesures de gestion qui sont à élaborer, de même que la FDCY. Le Département, porteur de la labellisation de site ENS, apporte un soutien technique, administratif et financier, et de communication au sein du réseau des Espaces Naturels Sensibles de l'Yonne.

Le conseil décide, avec :

- 1 abstention
- 9 votes pour

d'autoriser le maire à signer la convention pour les Espaces Naturels Sensibles avec le Conseil Départemental et la FDCY.

Questions diverses

- Suite au succès des animations sportives proposées par Sport Tremplin de Puisaye-Forterre aux vacances de Pâques, il est proposé de reprendre l'association durant les vacances d'été. Une proposition a été faite pour les mardis de 9 h à 10 h pour les moins de 6 ans, et de 10 h à 12 h pour les 6/12 ans, sur 6 séances (coupure en août pour cause de congés annuels).
- Une demande pour un skatepark a été faite. Une étude sera réalisée.
- Le conseil décide d'augmenter le budget du feu d'artifice de la fête du 13 juillet pour les 40 ans de la manifestation.

La séance est levée à 21h45.

Prochain conseil : mardi 3 septembre 2024 à 19h30.

*Le secrétaire de séance
Florian BIZARD*



*Le Maire
Jean-Marc LÉGER*



